



## Interprétation

Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD. En 2019, Prangins atteint 62% de son potentiel.

## Une démarche globale en faveur du climat, de la biodiversité et de la qualité de vie

Face aux défis climatiques, la commune de Prangins s'engage à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> sur son territoire et à préserver la biodiversité. L'ensemble des mesures déployées s'articulent autour de domaines très variés car toutes nos activités usuelles (déplacements, habitat, fabrication et transport de nos aliments, etc.) génèrent des émissions carbone responsables de notre impact climatique.

Dans cette perspective, la démarche globale de notre commune favorise une transition écologique vers une économie dite circulaire ou économie verte. Celle-ci vise à privilégier des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources, ainsi qu'à réduire les déchets et à les valoriser. Il s'agit de préférer l'éco-conception, les circuits courts, l'économie de partage, la réparation ou la réutilisation des produits. Il s'agit encore de se réorienter vers l'électromobilité, l'usage des transports publics ou la mobilité douce ou de rendre le patrimoine bâti plus efficient par l'isolation de bâtiments ou l'usage des énergies renouvelables.

Les actions de notre politique climatique sont le plus souvent liées aux choix et projets communaux, sur lesquels les autorités ont une influence directe. Elles sont toutefois également liées aux projets privés, la commune fédérant, sensibilisant et incitant les citoyens et les entreprises à adopter des démarches en faveur du climat et de la biodiversité.

La re-labellisation décernée en 2019 à la commune atteste ainsi de son engagement à diminuer son empreinte carbone et à préserver la biodiversité contribuant ainsi à sa qualité de vie.

### Les projets phares de la politique énergétique

- Création d'un fonds de soutien pour les projets des citoyens & entreprises en faveur du climat
- Renforcement des mesures de mobilité sobre en carbone : transports publics, vélos partagés, pistes cyclables, promotion de plans de mobilité d'entreprise, subventions (véhicules électriques, abonnement général, etc.)
- Revalorisation et dynamisation du centre historique et développement qualitatif préservant les terres agricoles
- Construction d'une déchetterie, avec toiture photovoltaïque, optimisant la collecte des déchets et leur valorisation énergétique
- Lutte contre les plantes invasives destructrices de biodiversité
- Soutien à l'assainissement du patrimoine bâti (audit énergétique, etc.) et aux énergies renouvelables (PAC, coopérative solaire, etc.)
- Prolongation de la durée de vie des objets (espace dépôt à la déchetterie, Repair Café, etc.)

## En quelques chiffres

Cité de l'énergie	Prangins
Canton	Vaud
Code postal	1197
Nombre d'habitants	4'040
Superficie	6.1 km <sup>2</sup>
Site Internet	<a href="http://www.prangins.ch">www.prangins.ch</a>
1re labellisation	2015 (56%)
2e labellisation	2019 (62%)

## Les prochaines étapes

Prangins s'est engagée dans différents projets qui seront réalisés dans les années à venir :

- Développer le projet « Nature en ville » renforçant la biodiversité
- Organiser un « défi pour le climat » visant à créer une dynamique positive avec l'ensemble des acteurs du territoire pour réduire notre empreinte carbone
- Renforcer les aménagements cyclistes/piétons (Passerelle Nyon-Prangins, route du lac, etc.)
- Finaliser le plan lumière et la lutte contre la pollution lumineuse;
- Soutenir le projet d'agriculture locale et bio: jardins participatifs, circuits courts



## Agir ensemble pour le climat

« A Prangins, l'urgence climatique est déclarée et la nécessité d'agir avec détermination à notre échelle est reconnue. Notre commune vient de renforcer drastiquement son engagement à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> sur son territoire et à favoriser la biodiversité.

Concrètement, les mesures déployées en faveur du climat s'articulent autour de domaines aussi variés que la mobilité, le bâti existant, la réduction et valorisation de nos déchets ou la lutte contre les plantes invasives. Cette politique climatique ambitieuse vise à créer une dynamique positive impliquant tous les acteurs du territoire, autorités, citoyens et entreprises, afin d'agir ensemble pour le climat. C'est grâce à cette volonté commune de diminuer notre empreinte carbone que Prangins se distingue en devenant la troisième commune du district à décrocher le renouvellement de son label Cité de l'énergie. »

Dominique-Ella Christin  
Municipale, Prangins

## Personne de contact

D.E. Christin ou V. Tschopp

022 994 31 13

[environnement@prangins.ch](mailto:environnement@prangins.ch)

## Conseiller / Conseillère Cité de l'énergie

Dominique Rossel

021 701 44 10

[tqe-d.rossel@bluewin.ch](mailto:tqe-d.rossel@bluewin.ch)

## Programme pour les villes, les communes, les sites et les régions

SuisseEnergie est le programme du Conseil fédéral pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables grâce à des mesures volontaires. Les villes, les communes, les sites ainsi que les régions y jouent un rôle très important et sont soutenus par SuisseEnergie.



École de l'énergie

EAE dans les communes